

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Lundi 27 du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Jean-Claude PIOCHE - Mme Roberte MERI - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

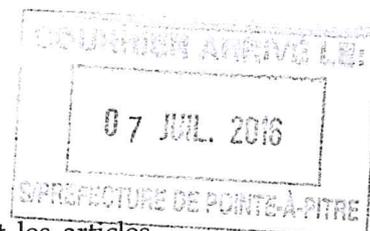
EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Laurent BERNIER (Procuration à M. MARY) - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Mme BOSSU ep. JEAN JEAN).

ABSENTS : - MM. Cédric CORNET - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**FIXATION DES INDEMNITES VERSEES
AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

CC-2016-6S-DAAG-26



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-24-1, L. 5211-9, L.5211-12, L.5216-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-249/SG/DiCTAJ/BRA du 24 Décembre 2014 portant transformation de la Communauté de communes du Sud-est Grande-Terre « La Riviera du Levant » en Communauté d'agglomération ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider d'attribuer une indemnité de fonction au Président ainsi qu'aux vice-présidents et aux conseillers communautaires, dans le respect d'une enveloppe globale constituée des indemnités maximales susceptibles d'être versées au Président et aux vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De fixer le taux des indemnités par référence à la valeur de l'indice brut 1015 comme suit :

- Président : 96,84 %
- Vice-Présidents : 31,24 %
- Conseillers communautaires : 4 %

Article 2 : De verser les indemnités conformément au tableau joint en annexe.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 07 JUIL. 2016 Et publication ou notification le 08 JUIL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 27 Juin 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT

